

Directives pour les contributions à WorldCat

Ces directives permettent d'aider les institutions membres d'OCLC à exploiter le document du Conseil mondial intitulé « [WorldCat - Principes de coopération](#) » et à utiliser le document « [Droits et responsabilités de la coopérative OCLC à l'égard de WorldCat](#) ». Elles ont été mises en application par le Conseil mondial lors de la réunion de juin 2011.

1. « Les bibliothèques membres s'engagent à communiquer à OCLC toutes les métadonnées et informations sur les fonds, qui représentent les documents de leurs collections. »

Bon nombre de bibliothèques ne savent pas trop ce que cela implique. La plupart n'hésitent pas à y inclure des métadonnées et des informations de localisation de leurs collections matérielles stockées dans leurs bâtiments, mais se demandent si elles devraient y ajouter les métadonnées d'autres types de documents, par exemple des ressources électroniques. Voici quelques exemples qui vous aideront à déterminer si des métadonnées et informations de localisation doivent ou non être ajoutées à WorldCat.

Les bibliothèques membres sont invitées à ajouter les éléments suivants à WorldCat :

- **Collections matérielles**

Si les documents font partie de votre collection permanente et figurent sur votre catalogue, les métadonnées et les informations de localisation doivent apparaître dans WorldCat. Il n'est pas nécessaire que le document soit classé pour pouvoir être ajouté à WorldCat. En fait, nombre de bibliothèques ne font qu'attribuer un numéro d'accès à certains types de documents, mais les ajoutent tout de même à leur catalogue et les considèrent comme faisant partie intégrante de leur collection permanente.

- **Ressources électroniques**

Les métadonnées et la localisation des livres, revues et autres ressources électroniques (comme les sites Web) doivent être ajoutées à WorldCat. La disponibilité des métadonnées et des informations de localisation peut faciliter la mise en relation des utilisateurs et des contenus par le biais de services tels que la base de connaissances WorldCat. Cet ajout n'indique pas nécessairement la possibilité d'emprunter ces documents ou de les utiliser pour répondre à des demandes de prêts entre bibliothèques, car de nombreux contrats de licence ne permettent pas cette utilisation.

- **Collections spéciales ou documents historiques régionaux**

Souvent, les collections spéciales ou les documents régionaux ne sont pas inclus dans WorldCat car les bibliothèques doutent qu'ils puissent être d'un quelconque intérêt à l'échelle internationale. Pourtant, l'ajout de documents de ce type, qui sont de plus en plus représentés par des substituts numérisés, peut être d'une richesse inestimable pour WorldCat. Par exemple, l'utilisation de la Passerelle WorldCat pour collections numérisées peut faciliter l'ajout et la maintenance des métadonnées de ces objets numériques, ainsi que des documents contenus dans les dépôts d'archives institutionnels.

- **Documents qu'une bibliothèque ne souhaite pas prêter**

Le fait d'inclure des métadonnées et des informations de localisation dans WorldCat n'oblige nullement une bibliothèque à prêter les documents correspondants. Cet ajout ne fait qu'indiquer que la bibliothèque possède un exemplaire de ce document. De nombreux

utilisateurs de WorldCat seront intéressés d'apprendre qu'un document particulier est disponible dans une bibliothèque à proximité et qu'ils peuvent s'y rendre pour le consulter. L'ajout de documents rares dans WorldCat peut contribuer à la recherche universitaire, même si la bibliothèque qui les possède n'a aucune intention de les prêter. Les chercheurs sont généralement prêts à parcourir de longues distances pour avoir le privilège de consulter des documents rares sur place.

Les bibliothèques membres ne sont pas tenues d'ajouter les éléments suivants à WorldCat :

- **Documents à la réserve**

Il est courant que les bibliothèques universitaires ajoutent temporairement dans leurs catalogues des documents qui ne font pas partie de leurs collections pour les réserver à un cours particulier. Il s'agit la plupart du temps d'exemplaires personnels de livres ou de vidéos appartenant à un professeur. En raison de leur nature temporaire, ces éléments n'ont pas à être ajoutés à WorldCat.

- **Documents confidentiels**

Certaines bibliothèques d'entreprises peuvent ne pas vouloir faire état de leurs nouvelles acquisitions ou de la détention de certains documents qui renverraient à des intérêts classés ou au développement de nouveaux produits compétitifs.

- **Documents du gouvernement fédéral américain**

Après discussion au sein du Conseil des utilisateurs en 1995, il a été décidé qu'il était légitime que les documents du gouvernement fédéral des États-Unis, même s'ils sont catalogués et classés, ne soient pas ajoutés au catalogue WorldCat des fonds actuels utilisant l'alphabet romain. Les établissements

membres sont encouragés à les inclure dans leurs contributions à WorldCat afin d'améliorer la détectabilité et la gestion collaborative de ces collections.

- **Collections louées**

Les bibliothèques membres peuvent choisir de ne pas investir dans le catalogage des collections louées ou prêtées (par ex. : McNaughton), compte tenu de la nature temporaire de ces collections. Il est donc acceptable de ne pas les ajouter à WorldCat.

S'il n'est pas obligatoire d'inclure les métadonnées et les informations de localisation de ces documents, les établissements membres sont encouragés à les ajouter à WorldCat, si les ressources et le contexte le permettent, afin de refléter l'ensemble du fonds de l'établissement. L'usage efficace de certains services et produits d'OCLC peut nécessiter leur ajout.

2. « Les membres s'engagent à créer des notices bibliographiques et des données associées conformément aux directives établies par OCLC et ses groupes consultatifs pour entrer des informations dans les notices WorldCat. »

WorldCat est devenu un catalogue en ligne d'envergure internationale, qui permet aux membres d'OCLC de partager leurs ressources, de réduire leurs coûts et d'accroître leur visibilité et leur impact au sein de leurs communautés. Les notices WorldCat peuvent avoir une multitude d'usages, allant de la sélection à la recherche, et servir à des publics variés, qu'il s'agisse de chercheurs experts, du personnel des bibliothèques ou du grand public naviguant sur Internet. OCLC reconnaît que toutes les bibliothèques membres ne suivent pas les mêmes normes et politiques de catalogage. Le catalogage en ligne suivant les normes de catalogage anglo-américaines doit suivre les Normes et formats bibliographiques, 4e édition, qui constitue un guide pour la création et à la mise à jour des notices. Les établissements membres utilisant d'autres normes de catalogage doivent identifier les règles, la terminologie, les systèmes de classification et la langue de catalogage des notices qu'ils ajoutent à WorldCat. Ces institutions membres doivent également connaître les informations générales relatives à WorldCat, disponibles dans les *Normes et formats bibliographiques*, chapitres 1 à 5 de la 4e édition. [Les directives relatives au catalogage de niveau minimal et abrégé](#), et à d'autres niveaux intermédiaires sont des normes acceptables et constituent des options pour les notices abrégées.

Adopté par le Conseil mondial d'OCLC le 16 juin 2011.